

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**SÉANCE DU  
JEUDI 15 JUIN 2023**

Nombre de conseillers  
municipaux en exercice : 33

Nombre de présents : 26

Nombre de votants : 31

Absents : 2

Délibération N° 2023-067

Ne participe pas au vote : 0

Pour : 31

Contre : 0

Abstention : 0

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi quinze juin à dix-neuf heures, le Conseil municipal de la commune de Villecresnes, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Patrick FARCY, Maire.

### Présents :

Patrick FARCY, René-Jean CULLIER DE LABADIE, Stéphane RABANY, Dominique CARON, Didier FABRE, Catherine ARDIOT, Nicolas DUCCELLIER, Beatriz LAPORTE GARCIA, Matthieu PIERRON, Marie-Annick PERSELLO, Pierre LENTIER, Yannick SKOEZ, Frédérique STRAZEL, Ana GOMES, Bernard VERGNAUD, Christelle BOURDAIS, Priscilla FERNANDO, Daniel CASCARINO, Virginie COPPIN, Robert HABIAC, Sébastien MONS, Annie BROSSARD, Lasaâd DAMMAK, Carolina TAVARES, Vincent HIRON, Marline GASSE

### Absents excusés :

Anne-Marie MARTINS donne pouvoir à Didier FABRE  
Estelle KOMANIECKI donne pouvoir à Virginie COPPIN  
Aurélien GAUTHIER donne pouvoir à René-Jean CULLIER DE LABADIE  
Chakia VOLKART donne pouvoir à Stéphane RABANY  
Hervé MANFRINI donne pouvoir à Dominique CARON

### Absents non représentés :

Pedro GRACIA, Lydie MESSAD

### Secrétaire de séance :

René-Jean CULLIER DE LABADIE

## MODIFICATION DES TARIFS DE LA LUDOTHÈQUE APPLICABLES AU 1<sup>ER</sup> SEPTEMBRE 2023

Le Conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu sa délibération n°2022-032 en date du 20 juin 2022 portant notamment sur la revalorisation des tarifs applicables à la ludothèque ;

Vu le budget communal ;

Vu l'avis de la commission des Affaires scolaires, de l'Enfance et de la Petite Enfance en date du 6 juin 2023 ;

Considérant qu'il convient de fixer des tarifs pour l'année scolaire 2023-2024 ;

Considérant l'évolution de l'indice INSEE des prix à la consommation ;

Sur proposition de Madame Beatriz GARCIA-LAPORTE, adjointe au maire ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Article 1 : Décide de modifier les tarifs de la ludothèque à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2023 ainsi qu'il suit :



	Tarifs
Cotisation pour une année : Villecresnois	20,00 €
Cotisation pour une année : Hors commune	35,00 €
Perte de jeux ou détérioration	35,00 €

Article 2 : Dit que les recettes correspondantes seront imputées au budget.

Article 3 : Ampliation de la présente délibération sera transmise à Monsieur le Trésorier principal de Boissy-Saint-Léger.

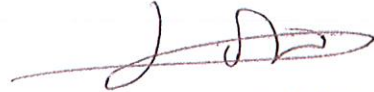
Fait et délibéré en séance le jour, mois, an susdits,  
Et ont signé les membres présents  
Pour extrait conforme au registre,

Le maire,



Patrick FARCY

Secrétaire de séance,



René-Jean CULLIER DE LABADIE  
Le Maire certifie le caractère exécutoire  
Du présent acte à compter du

27 JUIN 2023

Et pour copie conforme à l'original

Mairie de Villecresnes - Place Charles de Gaulle 94440 Villecresnes www.villecresnes.fr  
mairie@villecresnes.fr - Tél : 01 45 10 39 00 - Fax : 01 45 10 39 01

pour le maire et par délégation  
Patricia DURAND  
Directrice Générale des Services

